



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA CORRÈZE

Archives départementales de la Corrèze

ARCHIVES ET GESTION DES RISQUES : Prévention, gestion des sinistres, restauration des documents d'archives

Webinaire 2025
organisé avec l'Association des maires

Contact :

archive19@correze.fr

05 55 20 11 91

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Archives et gestion des risques

Rappel réglementaire :

Article L212.6 du Code du Patrimoine :

« Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur. »

La gestion des archives est une compétence pleine et entière de la commune qui se doit d'en assurer la conservation.

Archives et gestion des risques

Conserver je veux bien mais combien ça coûte ?

La conservation préventive



La conservation curative



En archivistique aussi, il vaut mieux prévenir que guérir

Conditions climatiques optimales

- Température comprise entre 16°C et 23°C
- Des variations maximales de 2°C par semaine et de 1°C par jour sont admises
- Humidité relative comprise entre 40% et 55%
- Des variations maximales de 5% par jour et par semaine sont admises.

Page France Archives dédiée aux locaux d'archives (recommandations, textes en vigueur...):

<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/44251>

Facteurs de risques majeurs

- Feu : destruction totale ou partielle des documents
- Eau : altération à court terme + dommages à longs termes

Le Feu en trois étapes



Prévention du risque incendie

- Limiter la présence de combustible
 - Ne pas stocker d'alcool, d'essence, de liquide inflammable dans le local archives (éviter de stocker des denrées fait aussi baisser le risque lié aux rongeurs et nuisibles)
 - Eviter dans la mesure du possible les étagères en bois (cela vaut aussi pour le risque lié aux insectes xylophages)
- Limiter le risque électrique (débrancher les appareils électriques)
- Installer des extincteurs adaptés et des détecteurs de fumée

Que faire en cas d'incendie ?

- Alerter
- Intervenir (extincteur, évacuation) et appeler les pompiers
- Prévenir les archives départementales

Prévention risque dégâts des eaux

- Eviter d'installer les archives dans un local dans lequel passent des canalisations
- Eviter d'installer les archives à côté du ballon d'eau chaude
- Eviter d'installer les archives sous un velux ou sous une fenêtre
- Eviter de poser les archives à même le sol (première étagère à au moins 10cm du sol)

Que faire en cas de dégât des eaux ?

- Identifier la cause et l'étendue des dégâts
- Ne pas attendre d'intervention extérieure pour mettre en sécurité les documents
- Alerter les archives départementales (sans délai, dans un dégât des eaux le temps d'intervention est crucial)
- Séparer les boîtes d'archives en 3 catégories :
 - Boîtes sèches
 - Boîtes humides
 - Boîtes trempées
- Surveiller l'évolution du local et des documents même après séchage pour prévenir les risques d'apparition de moisissures

En cas de sinistre, les clés du succès

- Vitesse de réaction (alerte et « premiers secours »)
- La sécurité des personnes avant la sécurité des biens
- Prévenir les Archives départementales

Restauration et demandes de subvention

En cas de dégradations de vos documents une restauration peut s'avérer nécessaire. Le Conseil départemental accompagne les communes par le biais de subventions d'aide à la restauration.

Le Conseil départemental ne subventionne pas

- La première reliure d'un registre quel qu'il soit
- La reliure d'un registre dont le précédent mode de reliure n'était pas réglementaire (spirales...)
- La restauration des documents d'archives privées faisant partie des fonds de la commune
- La restauration de livres anciens

Où trouver les informations sur les demandes de subvention ?

Sur le [site internet du Conseil Départemental](#)

Et en cas de doutes ?



Hotline : ebosca@correze.fr 5j/7